



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.23.040 - Convention chronométrage échappées ingrèennes

Hélène LORME expose :

La Ville d'Ingré organise la 3ème édition des échappées ingrèennes, le vendredi 30 juin 2023. Cette manifestation regroupe une course/marche de 5km et une course de 10km.

La Ville d'Ingré a désigné la société PRO-TIMING comme prestataire pour le chronométrage de ces 2 courses, ainsi que pour les inscriptions en ligne.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville d'Ingré et la société Pro-Timing, pour la gestion des inscriptions des échappées ingrèennes.

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

04 AVR. 2023

Publication le :

04 AVR. 2023

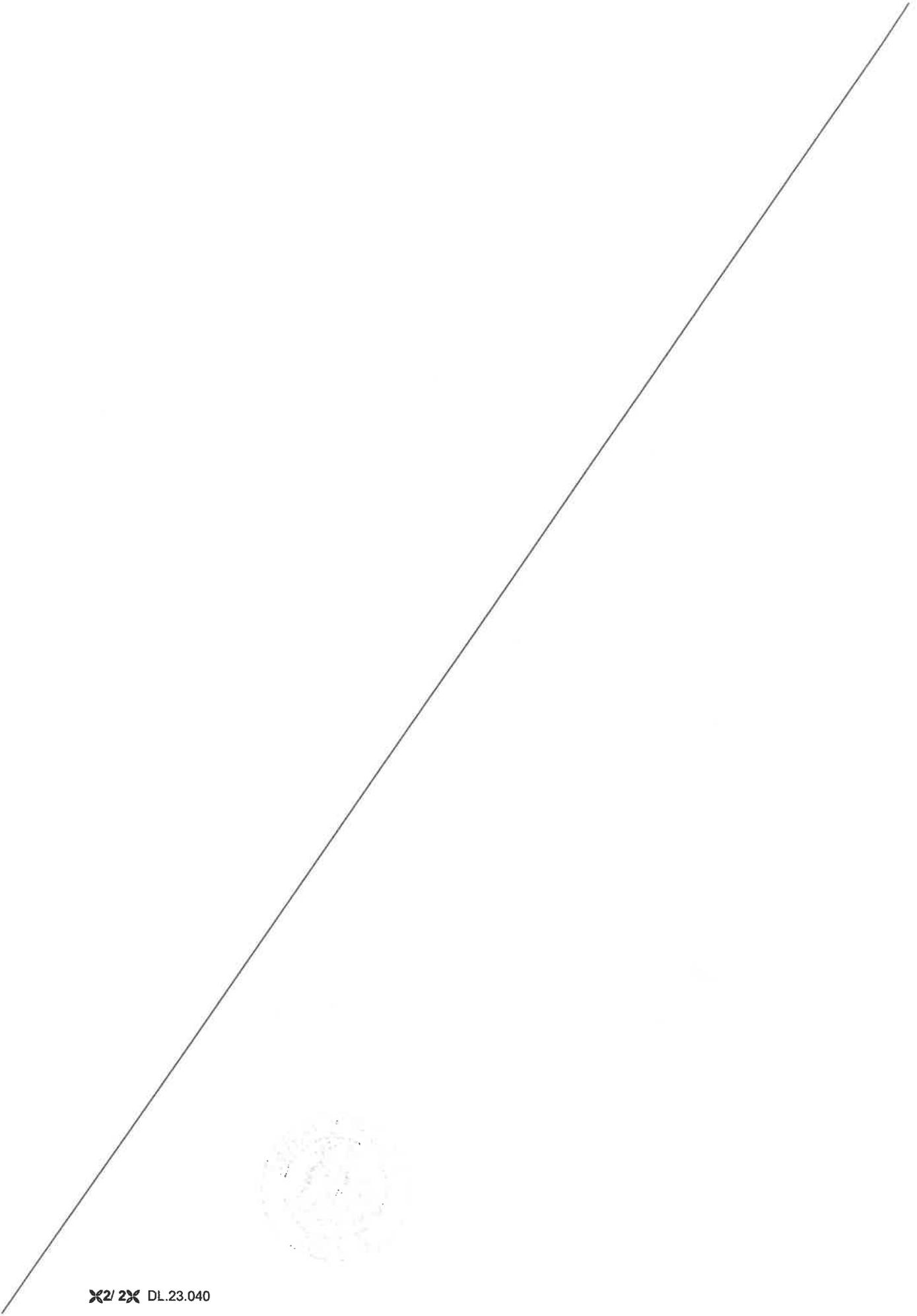
Notification le :

04 AVR. 2023

Le Maire



Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_040
Objet :	Convention chronométrage échappées ingrénées
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20230329-DL_23_040-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.040 -SPORT - Convention chronométrage échappées ingrénées.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	294.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h38min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h43min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h44min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h44min49s	Reçu par le MI le 2023-04-04